



**Maroc : Six plaintes pour torture déposées contre le Maroc devant le Comité contre la torture de l'ONU à Genève, 12 ans après les événements de Gdeim Izik.**

**12 ans après le démantèlement du Campement de Gdeim Izik, la quête de justice pour les faits de torture sur les prisonniers sahraouis continue. La coalition d'avocats et d'ONG engagés dans la lutte contre l'impunité pour ces crimes dépose 6 nouvelles plaintes en novembre 2022 contre le Maroc devant le Comité contre la torture (CAT) des Nations Unies à Genève. Leur première exigence reste la libération de tous les prisonniers condamnés sur la base d'aveux obtenus sous la torture.**

**Laâyoune, Paris & Naples, 8 novembre 2022 -**

Maîtres Francesca DORIA, Brigitte JEANNOT, Ingrid METTON, France WEYL et la FIDH, avec le soutien de la LPPS-Ligue pour la Protection des Prisonniers Politiques Sahraouis dans les prisons marocaines, déposent six nouvelles plaintes devant le Comité contre la torture (CAT) des Nations Unies à Genève pour six défenseurs sahraouis des droits humains membres du « Groupe de prisonniers politiques de Gdeim Izik ».

Les six requérants, **Mohamed El Bachir BOUTANGUIZA**, **Abdellahi LAKHFAOUNI**, **Sidi Ahmed LEMJIYED**, **Ahmed SBAI**, **Abdullahi TOUBALI** et **El Houssein ZAOUI**, demandent au Comité d'enquêter sur les sévices subis suite à leurs interpellations mais aussi durant leur longue détention.

Détenus dans des conditions inhumaines et dégradantes depuis 12 ans, ils ont été condamnés définitivement par la Cour d'Appel de Rabat en 2017 sur la base d'aveux obtenus sous la torture à des peines allant de 20 ans de réclusion criminelle à la perpétuité.

Ces conditions de détention sont dénoncées au Comité, les requérants subissant au quotidien des actes de torture et des traitements inhumains et dégradants : violences physiques et psychologiques, placement à l'isolement, impossibilité de rencontrer leur famille, refus d'accès aux soins, refus du droit au transfert près de leurs familles au Sahara occidental ...

**Le Maroc doit respecter les décisions du Comité contre la torture et libérer les prisonniers de Gdeim Izik**

Condamné à plusieurs reprises par le Comité contre la torture, le Maroc refuse systématiquement de se conformer aux décisions du Comité. Malgré les menaces et les représailles à leur encontre et à l'encontre de leurs familles, malgré les intimidations de leurs soutiens – associations et avocats surveillés à l'aide du logiciel Pegasus - les requérants, confiants dans les Institutions Internationales, continuent de saisir les Nations Unies de leur situation inhumaine. Les décisions du Comité contre la torture doivent être respectées par le Maroc. L'adhésion aux Conventions internationales de protection des droits humains ne peut pas être une simple opération de communication du Maroc pour blanchir son image à l'international et doit être suivie d'effets.

Tous les prisonniers condamnés sur la base d'aveux obtenus sous la torture et détenus arbitrairement doivent être libérés et le Maroc doit assurer leur droit à réparation.

**Plus de 12 ans de tortures et d'emprisonnement suite à un rassemblement pacifique**

En octobre 2010, plus de 20 000 civils sahraouis, hommes, femmes, enfants s'étaient réunis spontanément et pacifiquement à proximité de Laâyoune, capitale des Territoires occupés du Sahara occidental, pour dénoncer l'oppression sociale, économique et politique marocaine. Le Campement dit « de la Liberté et de la Dignité de Gdeim Izik » s'établissait pour un mois.

Le 8 novembre 2010, les forces de sécurité marocaines démantelaient le Campement dans la violence et interpelaient des centaines de manifestants pacifiques.

En mars 2013, vingt-cinq militants politiques et défenseurs de droits humains sahraouis ont été jugés et condamnés définitivement par le Tribunal Militaire des Forces Armées Royales à des peines allant de 20 ans à la perpétuité sur le fondement d'aveux obtenus sous la torture. A ce jour, dix-neuf d'entre eux sont toujours incarcérés arbitrairement.

En novembre 2016, le CAT avait condamné le Maroc pour avoir torturé Monsieur Naâma ASFARI, porte-parole du Campement. Sa femme, la défenseuse des droits humains, Claude MANGIN et lui-même sont encore à ce jour, victimes de représailles répertoriées chaque année dans le Rapport du Secrétaire Général de l'ONU, le dernier étant paru en octobre 2022.

En 2022, le CAT a de nouveau condamné le Maroc pour les actes de torture commis sur deux autres membres du même groupe de Gdeim Izik.

Pour mémoire, en juin 2022, ont été déposées auprès du CAT, 4 plaintes de requérants sahraouis, trois membres du groupe dit de Gdeim Izik et un membre du groupe dit d'El Ouali.

**Signataires et contacts presse :**

**Maître Ingrid METTON, [im@chango-avocats.com](mailto:im@chango-avocats.com) 0033681202840**

**Maître Brigitte JEANNOT, [brigittejeannot@gmail.com](mailto:brigittejeannot@gmail.com) 0033680322409**

**AIJD- Association Internationale des Juristes Démocrates  
France WEYL, [weylfrance@gmail.com](mailto:weylfrance@gmail.com) 0033685570137**

**Maître Francesca DORIA, [frrdoria@tin.it](mailto:frrdoria@tin.it) 00393386160619**

**FIDH -Fédération Internationale pour les Droits Humains  
Maxime DURIEZ, [mduriez@fidh.org](mailto:mduriez@fidh.org) 0033648059172**

**LPPS -Ligue de Protection des Prisonniers Politiques Sahraouis :  
Hassanna ABBA, [chababchahid@gmail.com](mailto:chababchahid@gmail.com) 0034632301700**